

Communiqué de presse du 8 avril 2020

Le Conseil d'Etat lâche les salarié-e-s !

Lors de la séance tripartite de ce jour consacrée à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'Etat, par la voix de M. Poggia, n'a démontré aucune intention de renforcer la protection des salarié-e-s, ni de leur santé ni de leur revenu.

Alors que les syndicats dénonçaient ce matin les insuffisances de contrôle du respect des directives sanitaires dans les entreprises, le Conseil d'Etat, par la voix de M. Poggia lors de la séance tripartite consacrée à la pandémie qui s'est tenue dans la foulée, persiste et signe : l'Etat ne prendra aucune nouvelle mesure à même d'imposer la fermeture des entreprises qui mettent en danger la santé de leur personnel. Pire encore, alors qu'il y a trois semaines, il s'était déclaré ouvert à débloquer un fonds cantonal d'indemnisation pour les salarié-e-s précarisé-e-s dont la situation n'est pas ou mal couverte par le dispositif fédéral (RHT, APG, chômage), la seule réponse qu'il apporte à ce jour est le recours à l'aide sociale. La CGAS dénonce cette couardise politique et l'abandon des travailleurs-euses à leur triste sort, et revendique encore une fois des mesures efficaces afin de protéger la santé et le revenu de tous et toutes les salarié-e-s.

L'hypocrisie du cas par cas

Alors que le dispositif de contrôles des mesures sanitaires dans les entreprises peine à se déployer, et qu'il ne sera jamais suffisant pour garantir que l'ensemble des entreprises respectent ces mesures, et bien que certains employeurs reconnaissent eux-mêmes qu'il est impossible de les respecter, la séance tripartite sur la pandémie de ce matin n'a servi strictement à rien, si ce n'est à constater l'absence de volonté politique de la part de M. Poggia à trouver des solutions, ni en exploitant la marge de manœuvre cantonale, ni en intervenant auprès des autorités fédérales afin de tenter d'étendre cette marge de manœuvre.

La seule marge de manœuvre dont Monsieur Poggia se dit prêt à user est d'autoriser l'extension des horaires des magasins, mesure qui n'est même pas réclamée par les commerces et dont on voit mal en quoi elle répond aux enjeux actuels.

Dont acte. Les syndicats genevois déplorent cet attentisme irresponsable qui met la santé des travailleurs-euses en danger dans l'attente que le système sanitaire soit au bord du collapse.

Tous-tes à l'aide sociale !

Le 18 mars dernier, la CGAS adressait au Conseil d'Etat un plan d'urgence syndical pour faire face à la pandémie et ses effets. Parmi les revendications, le déblocage d'un fonds, à l'image de celui octroyé pour les entreprises en difficulté, pour soutenir les travailleuses et travailleurs précaires qui ne seraient pas couvert-e-s par les assurances sociales en raison de leur statut mais qui devraient faire face à une perte substantielle de leur revenu. Le 23 mars, le Conseil d'Etat entrait en matière sur le principe, en demandant aux syndicats de lui transmettre une typologie de ces formes atypiques et précaires d'emploi, ce que la CGAS a fait.

Aujourd'hui, la seule réponse apportée par M. Poggia est d'envoyer ces travailleurs-euses vers l'aide sociale ! Tandis que les pouvoirs publics redoublent d'efforts pour venir en aide aux entreprises et aux indépendants, le Conseil d'Etat admet ainsi sans sourciller l'appauvrissement de centaines, voire de milliers de travailleurs-euses, dont certains ne pourront pas toucher un copeck avant d'avoir épuisé leurs maigres économies. De plus, l'accès à l'aide sociale n'est tout simplement pas possible pour de nombreuses personnes concernées par l'emploi précaire, notamment le personnel frontalier ou les travailleurs-euses dont le renouvellement du permis de séjour serait ainsi mis en danger.

Pour la CGAS, cette prétendue « solution » est inacceptable. Les syndicats genevois demandent instamment au Conseil d'Etat d'honorer son engagement sur la création d'un fonds spécial à l'attention des travailleurs-euses précarisées, et à en discuter la dotation et le fonctionnement avec les syndicats.

Contact :

Alessandro Pelizzari, Président CGAS, 079 817 29 04

Davide De Filippo, vice-président CGAS, 079 707 14 67